

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Unité Départementale de Paris Direction des Entreprises, de l'Emploi et des Solidarités

Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 952460152

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 18 mai 2023 par Monsieur BALANGUE Alexon, en qualité de président, pour l'organisme WEBJETCLOUDS dont le siège social est situé 6, rue d'Armaille 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 952460152 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Télé-assistance et visio-assistance

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserver des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps. La déclaration est à portée nationale

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Fait à Paris, le 5 juin 2023

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIEETS d'Ile-de-France, par subdélégation la résponsable de service

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DRIEETS - Unité Départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61, boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.